

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 21 mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
15 mars 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÈME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
29 mars 2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 29

Procurations :

M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, M. Lionel DURAMÉ à M. André RIC, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Hélène AUBRY, M. Luc HITTLER à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-024

### Règlement d'attribution des subventions

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale. Il contribue au rayonnement de la commune de Rives-en-Seine et au développement culturel, éducatif, social et sportif de ses habitants.

Monsieur le Maire souhaite engager la commune dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires des subventions. Aussi, par ce règlement, il convient d'inscrire un cadre qui définit les règles, les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement des subventions communales.

Le respect de cette démarche facilitera le déroulement du traitement de chaque demande.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De se prononcer sur la procédure d'attribution des subventions communales aux associations -annexée à la présente délibération- et d'en approuver les termes.

A l'unanimité le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour être fait conforme,



Le Maire,  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET